



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.30/AC.2/82
27 février 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

Comité de gestion de la Convention TIR de 1975
(1^{er} juin 2006)

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA QUARANTE ET UNIÈME
SESSION DU COMITÉ DE GESTION**

**qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 1^{er} juin 2006, à 10 heures***

Note du secrétariat

* Dans un souci d'économie, aucun document ne sera disponible en salle de réunion. Les représentants sont priés de bien vouloir se munir de leur exemplaire des documents mentionnés dans le présent ordre du jour provisoire. Avant la réunion, les documents manquants peuvent être obtenus directement auprès de la Division des transports de la CEE (télécopie: +41 22-917-0039; courrier électronique: Poul.Hansen@unece.org). L'ordre du jour, les documents et les rapports peuvent être aussi téléchargés depuis le site Web de la Division des transports de la CEE (<http://tir.unece.org>). Pendant la réunion, les documents manquants peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents (salle C.337, 3^e étage, Palais des Nations). Les cotes des nouveaux documents sont indiquées en gras dans la liste des documents figurant après chaque point de l'ordre du jour.

De nouvelles procédures d'accréditation s'appliquent à tous les représentants participant à des réunions au Palais des Nations. Ils sont donc priés de remplir la formule d'inscription ci-jointe (également disponible sur le site Internet de la Division des transports de la CEE: <http://www.unece.org/trans/welcome.html>) et de la retourner, deux semaines au moins avant la session, au secrétariat de la CEE, soit par télécopie (+41-22-917-0039), soit par courrier électronique (Poul.Hansen@unece.org). Avant la session, les représentants sont priés de se présenter au bureau des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté, installé à la Villa Les Feuillantines, 13 avenue de la Paix, Genève (voir plan ci-joint), afin d'obtenir une plaquette d'identité. En cas de difficultés, téléphoner au secrétariat de la CEE (poste 74030).

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élection du Bureau.
3. État de la Convention TIR de 1975.
4. Activités et administration de la Commission de contrôle TIR (TIRExB)
Administration financière de la TIRExB et du secrétariat TIR
 - Vérification par le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU.
5. Propositions d'amendement à la Convention:
Amendement(s) à la Convention en ce qui concerne le financement du fonctionnement de la TIRExB et du secrétariat TIR.
6. Habilitation à imprimer et à délivrer des carnets TIR et à assurer l'organisation et le fonctionnement du système de garantie.
7. Habilitation à conclure un accord entre la CEE et l'IRU.
8. Questions diverses:
 - a) Dates de la prochaine session;
 - b) Restrictions à la distribution des documents.
9. Adoption du rapport.

* * *

II. NOTES EXPLICATIVES

La cent treizième session du Groupe de travail CEE des problèmes douaniers intéressant les transports (WP.30) se tiendra la même semaine que la présente session du Comité de gestion, du 30 mai au 2 juin 2006. Son ordre du jour est publié sous la cote ECE/TRANS/WP.30/225 et peut être obtenu directement auprès du secrétariat de la CEE ou téléchargé depuis le site Web TIR de la Division des transports de la CEE (<http://tir.unece.org>). Il est fortement recommandé aux représentants des Parties contractantes à la Convention TIR de 1975 de participer aux sessions du Groupe de travail.

Il est rappelé qu'en application de l'article 6 de l'annexe 8 à la Convention de 1975 «un quorum d'au moins le tiers des États qui sont Parties contractantes est nécessaire pour prendre les décisions». Au 1^{er} décembre 2005, la Convention comptait 66 Parties contractantes.

* * *

III. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Document: ECE/TRANS/WP.30/AC.2/82.

Le Comité souhaitera peut-être examiner et adopter l'ordre du jour de sa session, tel qu'il a été établi par le secrétariat de la CEE (ECE/TRANS/WP.30/AC.2/82).

2. ÉLECTION DU BUREAU

Conformément à l'article 3 de l'annexe 8 à la Convention et selon l'usage, le Comité souhaitera peut-être élire un président et un vice-président pour les sessions qu'il lui reste à tenir en 2006.

3. ÉTAT DE LA CONVENTION TIR DE 1975

Document: ECE/TRANS/WP.30/AC.2/81.

Le Comité sera informé de la situation en ce qui concerne le champ d'application de la Convention TIR de 1975 et le nombre des Parties contractantes. La liste des Parties contractantes et des pays avec lesquels une opération TIR peut être établie figure dans l'annexe du rapport de la quarantième session du Comité et peut également être consultée sur le site Web TIR de la CEE (<http://tir.unece.org>). Les Parties contractantes souhaiteront peut-être en vérifier l'exactitude. L'annexe contient également une liste des associations nationales délivrant et garantissant les carnets TIR.

Des renseignements détaillés sur l'état de la Convention ainsi que sur les notifications dépositaires pertinentes peuvent être consultés sur le site Web TIR de la CEE (<http://tir.unece.org>).

4. ACTIVITÉS ET ADMINISTRATION DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE TIR (TIRExB)

Administration financière de la TIRExB et du secrétariat TIR

Document: ECE/TRANS/WP.30/AC.2/81.

– Vérification par le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU

À sa quarantième session, le Comité de gestion a pris note des informations communiquées par un représentant du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU, ainsi que par le secrétariat, sur les conditions dans lesquelles le Comité des commissaires aux comptes a effectué sa vérification au printemps de 2005 et sur l'état de cette vérification (ECE/TRANS/WP.30/AC.2/81, par. 27 à 29). Dans ce contexte, le Comité de gestion a noté que le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) de l'ONU entreprendrait au premier trimestre de 2006 une vérification de l'accord entre la CEE et l'IRU et que le Comité des commissaires aux comptes réaliserait au printemps de 2006, sur la base des conclusions du BSCI, une deuxième vérification de cet accord et de son application. Les conclusions du Comité

des commissaires aux comptes seront présentées à l'Assemblée générale des Nations Unies à l'automne de 2006.

Le Comité de gestion souhaitera sans doute être informé de tout fait nouveau ayant un rapport avec les vérifications susmentionnées.

5. PROPOSITIONS D'AMENDEMENT À LA CONVENTION

Documents: ECE/TRANS/WP.30/AC.2/2006/3, ECE/TRANS/WP.30/AC.2/2006/4; ECE/TRANS/WP.30/AC.2/81.

Amendement(s) à la Convention en ce qui concerne le financement du fonctionnement de la TIRExB et du secrétariat TIR

À sa quarantième session, le Comité de gestion, tenant compte des informations visées au point 4 ci-dessus, a examiné le document informel n° 2 (2006), établi par le secrétariat et présentant notamment une proposition pour supprimer les discordances qui existent entre, d'une part, la disposition juridique concernant le prélèvement d'un droit qui est énoncée à l'article 13 de l'annexe 8 de la Convention et, d'autre part, le transfert et la collecte par l'IRU des montants requis pour couvrir le fonctionnement de la TIRExB et du secrétariat TIR. Le Comité de gestion a demandé au secrétariat d'établir pour la session un document contenant des propositions, notamment celle qui est mentionnée dans le document informel n° 2 (2006), pour supprimer les discordances susmentionnées. Il a fait observer qu'il faudrait rédiger ces propositions en consultation avec les commissaires aux comptes de l'ONU, le Bureau des affaires juridiques de l'ONU et d'autres entités de l'ONU s'intéressant à d'autres règles pertinentes. Ayant ceci présent à l'esprit, le Comité a reconnu que le secrétariat devrait élaborer les propositions avec suffisamment de souplesse (ECE/TRANS/WP.30/AC.2/81, par. 30).

Le Comité souhaitera peut-être examiner le document ECE/TRANS/WP.30/AC.2/2006/3, établi par le secrétariat en consultation avec les organismes pertinents de l'ONU conformément aux règles applicables de l'ONU et présentant des propositions pour régler la question du financement du fonctionnement de la TIRExB et du secrétariat TIR.

Le Comité souhaitera peut-être aussi examiner le document ECE/TRANS/WP.30/AC.2/2006/4, communiqué par l'IRU et présentant une proposition sur la même question.

Le Comité souhaitera peut-être se prononcer sur les mesures à prendre en ce qui concerne cette question afin qu'il y ait à l'avenir un mécanisme de financement acceptable et transparent.

6. HABILITATION À IMPRIMER ET À DÉLIVRER DES CARNETS TIR ET À ASSURER L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME DE GARANTIE

Document: ECE/TRANS/WP.30/AC.2/81.

Le Comité se souviendra sans doute qu'à sa quarantième session il avait décidé, pour l'heure, de confirmer l'autorisation donnée à l'IRU d'imprimer et distribuer de manière

centralisée les carnets TIR et d'organiser le fonctionnement du système de garantie pour la période allant de 2006 à 2010 (ECE/TRANS/WP.30/AC.2/81, par. 35).

Le Comité, tenant compte des résultats de l'examen de la question, souhaitera sans doute confirmer l'autorisation donnée à l'IRU pour la période allant de 2006 à 2010.

7. HABILITATION À CONCLURE UN ACCORD ENTRE LA CEE ET L'IRU

Document: ECE/TRANS/WP.30/AC.2/81.

À sa quarantième session, le Comité, s'appuyant sur la décision visée au point 6 ci-dessus, a décidé de charger le secrétariat des préparatifs requis pour reconduire l'accord entre la CEE et l'IRU afin que l'IRU transfère le montant nécessaire pour financer le fonctionnement de la TIRExB et du secrétariat TIR pour l'année 2007 (ECE/TRANS/WP.30/AC.2/81, par. 36).

Le Comité, tenant compte de sa décision prise au titre du point 6 de l'ordre du jour, souhaitera sans doute confirmer à nouveau le mandat donné au secrétariat.

8. QUESTIONS DIVERSES

a) Dates de la prochaine session

Le secrétariat de la CEE a pris les mesures nécessaires pour que la quarante-deuxième session du Comité de gestion se tienne le 28 septembre 2006.

Le Comité voudra peut-être confirmer les dates de cette quarante-deuxième session.

b) Restrictions à la distribution des documents

Le Comité voudra peut-être décider s'il y a lieu d'appliquer des restrictions à la distribution des documents publiés à l'occasion de la session en cours.

9. ADOPTION DU RAPPORT*

Conformément à l'article 7 de l'annexe 8 de la Convention TIR de 1975, le Comité de gestion adoptera le rapport de sa quarante et unième session sur la base d'un projet établi par le secrétariat de la CEE. Étant donné les restrictions financières qui touchent actuellement les services de traduction, il se peut que certaines parties du rapport final ne soient pas disponibles dans toutes les langues de travail au moment de l'adoption en fin de session.

* Le rapport sera examiné le 2 juin 2006.



UNITED NATIONS OFFICE AT GENEVA

Please Print

Conference Registration Form

Date: _____

Please fax this completed form to the Host Secretariat and **BRING THIS ORIGINAL** with you to Geneva.
An additional form is required for spouses.

Title of the Conference

UNECE – Administrative Committee for the TIR Convention, 1975, 41st session

Delegation/Participant of Country, Organization or Agency

Participant

Mr. Family Name _____ First Name _____
 Mrs. _____
 Ms. Date of Birth: / / (dd/mm/yyyy)

Participation Category

Head of Delegation	<input type="checkbox"/>	Observer Organization	<input type="checkbox"/>	Participation	
Delegation Member	<input type="checkbox"/>	NGO (ECOSOC Accred.)	<input type="checkbox"/>	From	<input type="text"/>
Observer Country	<input type="checkbox"/>	Other (Please Specify Below)	<input type="checkbox"/>	Until	<input type="text"/>

Do you have a badge issued as a mission diplomat or employee, NGO card issued in Geneva or a long-duration conference badge issued at Geneva. If so, PLEASE TICK HERE

Document Language Preference English French Other

Origin of Identity Document Passport or ID Number Valid Until

Official telephone N°. Fax N°. Official Occupation

Permanent official address

Address in Geneva

Email Address

<p>On Issue of ID Card</p> <p>Participant Signature</p> <input type="text"/> <input type="text"/> <p style="text-align: center;">Date</p> <input type="text"/>	<p>Participant photograph if form is sent in advance of the conference date.</p> <p>Please PRINT your name on the reverse side of the photograph</p>	<p>PLEASE NOTE ONLY CERTAIN CONFERENCES REQUIRE A PHOTO, IF YOU ARE NOT ASKED TO PROVIDE ONE BY THE CONFERENCE STAFF YOUR CONFERENCE IS NON PHOTO</p>	<p>Security Use Only</p> <p>Card N°. Issued</p> <input type="text"/> <p>Initials, UN Official</p> <input type="text"/>
---	--	---	--

